

### 13. LA VÉRIFICATION

#### CONTEXTE

La vérification est un facteur essentiel dans tous les secteurs du désarmement et de la limitation des armements. Elle est au centre des pourparlers sur les missiles nucléaires, les armes spatiales, les armes chimiques et les essais nucléaires. Les questions de conformité font souvent l'objet de controverses et rendent difficile la conclusion d'un accord dans n'importe lequel de ces secteurs. Aux premiers temps de la limitation des armements, les États-Unis et l'Union soviétique recouraient à des moyens techniques nationaux pour contrôler l'observation des traités sur la limitation des armements stratégiques (SALT). Depuis, les dispositions prises en matière de limitation des armements ont obligé à adopter des mesures de vérification plus rigoureuses, et les États sont plus enclins maintenant à accepter des contrôles plus intrusifs.

En novembre 1987, les États-Unis et l'Union soviétique ont signé un accord visant à éliminer les missiles nucléaires à portée intermédiaire (FNI) basés au sol (voir le *Guide* de 1988). Le Traité sur les FNI comportait de nouvelles dispositions en matière de vérification, notamment sur les inspections sur place. Ces dispositions ont créé un précédent important pour d'autres traités, comme le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) signé en novembre 1990 et le Traité START signé le 31 juillet 1991. Citons entre autres faits marquants récents l'achèvement de nouveaux protocoles de vérification pour le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Cet événement a eu pour résultat d'amener les États-Unis et l'Union soviétique à ratifier les deux traités, qui sont donc entrés en vigueur officiellement en décembre 1990.

Le Canada, qui a acquis une compétence sérieuse et respectée en matière de vérification, est conscient qu'un accord de limitation des armements et de désarmement doit s'accompagner de dispositions propres à en assurer le respect et à créer un climat de confiance. En 1983, il a lancé un Programme de recherche sur la limitation des armements, qu'il a doté d'un budget annuel d'un million de dollars. Ce programme, confié au ministère des Affaires extérieures, engage la participation du gouvernement, des milieux universitaires et du secteur commercial. Il comprend, entre autres, des études sur les problèmes qui se posent dans les négociations internationales, la création de programmes de formation technique spécialisée, et l'organisation de symposiums internationaux. Il met l'accent sur certaines priorités canadiennes en matière de limitation des armements; à savoir : l'adoption d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques, la négociation d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, l'élaboration d'un traité interdisant l'emploi